



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Rectorat**  
Direction des Ressources Humaines

Amiens, le 20 décembre 2024

**LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS**

à

**Dossier suivi par :**  
Caroline BOITIEUX  
Conseillère Mobilité Carrière  
[conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr](mailto:conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr)  
03 22 82 39 43

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

Monsieur le Président de l'Université de Picardie Jules Verne  
Monsieur le Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne  
Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie –  
Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale de  
l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Monsieur le Délégué Régional de l'O.N.I.S.E.P.  
Monsieur le Directeur du CANOPÉ  
Monsieur le Secrétaire Général de la Région Académique  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Techniques et chargés de  
mission  
Mesdames et Messieurs les Délégués Académiques  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Division et de service

**Objet : Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des premier et second degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale**

**Rentrée scolaire 2025**

**Réf. : - Note de service ministérielle du 10/12/24 publiée au BOEN n°MENH2428155N.**

- Ligne directrices de gestion ministérielles et académiques relatives à la mobilité
- Annexe 5 du BOEN : Avis du supérieur hiérarchique ou de l'autorité de gestion
- Schématisation du recueil d'avis hiérarchique

L'accueil en détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'Education Nationale relevant du ministère chargé de l'Education Nationale constitue un des processus qui vise à favoriser la mobilité des fonctionnaires et la construction de nouveaux parcours professionnels.

La note ministérielle visée en référence s'inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion qui rappellent les modalités de mise en oeuvre des détachements. Elle a pour objet de préciser les règles spécifiques et les procédures applicables à l'accueil en détachement de ces personnels ainsi que le calendrier des opérations pour la rentrée scolaire 2025.

**Important :** Le choix des affectations des personnels accueillis en détachement sera réalisé par les services de gestion en fonction des besoins et sur des postes restés vacants après le mouvement intra-académique.

## 1. Procédure

A compter de cette campagne, les personnels qui souhaitent proposer leur candidature à un

détachement dans un corps enseignant du premier ou du second degré, dans le corps des conseillers principaux d'éducation (CPE) ou dans celui des psychologues de l'éducation nationale doivent saisir leur candidature uniquement en ligne, dans l'application PEGASE, accessible depuis l'adresse suivante : <https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

**Point de vigilance** : Ces candidatures devront impérativement avoir été saisies **entre le 13 janvier et le 7 février 2025 inclus**.

Lors du dépôt de leur candidature, les agents sont invités à joindre l'avis de leur hiérarchie N+1 et N+2 (annexe 5) dans l'application PEGASE. Tout avis non renseigné au moment du dépôt de la candidature devra être transmis dans les meilleurs délais à la CMC : [conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr](mailto:conseil.mobilite.carriere@ac-amiens.fr)

L'instruction des demandes des personnels souhaitant être détachés dans le corps des professeurs des écoles, est du ressort de l'IA-DASEN du département demandé. Les personnels enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale candidats au détachement dans le corps des professeurs des écoles, doivent faire compléter l'avis d'autorisation au détachement par le recteur de l'académie dont ils relèvent.

Pour les professeurs des écoles candidats au détachement dans le corps des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale, l'avis sera émis par leur IEN puis par l'IA-DASEN du département dont ils relèvent.

Les dossiers de candidature favorables seront adressés le 4 avril 2025 par la Direction des Ressources Humaines de l'Académie d'Amiens, au Ministère de l'Education Nationale (DGRH).

## 2. Décision et affectation

Le détachement est prononcé par décision du ministre chargé de l'éducation nationale et de l'administration d'origine. Les décisions arrêtées seront transmises au rectorat fin juin 2025. La CMC se chargera alors d'adresser les notifications des décisions aux candidats.

Suite à la décision de la DGRH, les services gestionnaires de personnels recueilleront les vœux géographiques d'affectation des candidats détachés puis, en juillet 2025, les personnels seront affectés, dans le cadre d'un détachement.

Durant leur première année de détachement, les agents sont affectés à titre provisoire et bénéficient d'un parcours de formation adapté visant à faciliter l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice de leur métier.

Compte tenu des délais nécessaires à l'instruction des dossiers avant leur transmission au ministère, il est impératif que ces dossiers soient saisis sur le site PEGASE **avant le 7 février 2025**.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint de l'Académie  
Directeur des Ressources Humaines



Samuel HAYE

## Annexe 5 – Formulaire figurant dans l’application Pégase : avis du supérieur hiérarchique (ou de l’autorité de gestion le cas échéant) du candidat au détachement

Je suis enseignant du 1<sup>er</sup> degré, je candidate au détachement dans un corps du 2<sup>nd</sup> degré :

> je recueille uniquement l’avis de mon DaseN.

Je suis enseignant et j’appartiens à un corps du 2<sup>nd</sup> degré, je candidate au détachement dans un corps du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré :

> je recueille uniquement l’avis de mon recteur.

Je relève d’un autre corps, je candidate au détachement dans un corps du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré :

> je recueille l’avis de mon supérieur hiérarchique ou de mon autorité de gestion.

**Avis motivé du supérieur hiérarchique (ou de l’autorité de gestion le cas échéant) du candidat au détachement figurant dans l’application Pégase**

<https://i-dgrh2-app.adc.education.fr/pegase>

*NB : cet avis ne se substitue pas à l’avis motivé du corps d’inspection compétent pour se prononcer sur la demande de détachement*

Je soussigné(e) .....

Qualité.....

ai pris connaissance de la candidature de :

M. / M<sup>me</sup> .....

### AVIS

(Pour les personnels du ministère de l’Éducation nationale, les recteurs/rectrices ou DaseN se prononcent sur l’opportunité de la demande au regard des besoins en emplois dans la discipline ou dans le corps d’origine du candidat.)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Avis favorable**

**Avis défavorable**

À ....., le .....

Signature du supérieur hiérarchique :

## ANNEXE 4 : SCHEMATISATION DE LA PROCEDURE POUR LE RECUEIL DE L'AVIS HIERARCHIQUE POUR UNE DEMANDE DE DETACHEMENT

